



Direction des services Techniques

FB/SC/

Nombre de pages : 3

N° : ARR-DST24-134 modif

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Objet : Réglementation temporaire de la circulation de tous véhicules boulevard Jules Cibrand (RD 716 A) et boulevard Triozon Bayle.

Le Maire de la Ville d'ISSOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, chargée des travaux et l'exécution par l'entreprise Chevalier

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la sécurité publique, à la libre circulation des personnes et des biens et au bon déroulement des travaux.

Arrête

Article 1 :

Afin de pouvoir réaliser des travaux de réfection de couche de roulement à partir du giratoire le cortès Boulevard Triozon Bayle et sur le boulevard Jules Cibrand la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée régie manuellement le **LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 DE 8 H00 A 18H00.**

Article 2 :

Pendant les travaux les piétons seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 3 :

Par dérogation à l'article 1^{er} du présent arrêté les véhicules de secours, de Gendarmerie, de lutte contre l'incendie, de Police municipale et ceux de l'entreprise chargée des travaux seront dispensés de ces interdictions.

Article 4 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation temporaire dont la mise en place et la maintenance seront assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Pour application :

Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie d'Issoire, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le Directeur de l'entreprise chargée des travaux et le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour information :

La montagne
Le Chef du centre de secours d'Issoire,
Le SAMU.

Issoire, le 25/06/24



Bertrand BARRAUD

date d'affichage et
de notification : le 25/06/24